

Discours de la députation de la commune de Saint-Marcel (Eure) qui applaudit aux mesures prises par la Convention pour sauver la patrie et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la commune de Saint-Marcel (Eure) qui applaudit aux mesures prises par la Convention pour sauver la patrie et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 150;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29009_t1_0150_0000_10

Fichier pdf généré le 01/02/2023

citoyen Bernard que j'ai rempli ses indications.
Salut fraternel.

Bourcier (1).

La valeur et le désintéressement de ce soldat ont été vivement applaudis et la Convention a chargé le Comité de salut public de pourvoir à son avancement (2).

Mention honorable du don, insertion en entier de la lettre au bulletin.

45

L'agent national près la commune de Menton (3) annonce l'envoi au district d'Apt, de 63 marcs d'argenterie, provenant de la dépouille des églises, et 60 quintaux de métal de cloches.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

46

La commune de St-Marcel, district d'Evreux, séant à Vernon, département de l'Eure, exprime à la Convention nationale, par l'organe d'un de ses membres admis à la barre, ses sentiments de reconnaissance pour les grandes mesures qu'elle a prises pour sauver la patrie; elle invite la Convention à rester à son poste pour arracher aux traîtres le masque du patriotisme, anéantir les intrigans et les vils stipendiés des puissances coalisées, et faire respecter les mœurs et la vertu, les véritables soutiens d'une République (5).

L'ORATEUR de la députation (6).

Citoyens législateurs,

Vous avez encore une fois sauvé le peuple français, tous les vrais républicains vous en félicitent. La commune de Saint-Marcel ne gardera pas un lâche silence dans une circonstance aussi intéressante pour la Nation. Elle vous adresse l'expression de ses vœux et de sa reconnaissance. Restez à votre poste, Citoyens législateurs, conservez votre attitude fière et courageuse, arrachez aux traîtres le masque du patriotisme, anéantisiez les intrigans et les vils stipendiés des puissances liguées contre nous; faites respecter les mœurs et la vertu, seuls

(1) P.V., XXXIV, 428-30 et XXXV, 113; Mon., XX, 132; J. Sablier, n° 1239; J. Perlet, n° 560; C. Eg., n° 595; Ann. patr., n° 459; Bⁱⁿ, 15 germ.; Débats, n° 561, p. 255.

(2) Audit. nat., n° 559; Batave, n° 415.

(3) Meuron, d'après la minute du p.-v. (C 296, pl. 1000, p. 5). Mais on ne trouve, dans le distr. d'Apt, aucune commune de ce nom, qui pourrait être Curon.

(4) P.V., XXXIV, 430.

(5) P.V., XXXIV, 430. J. Sablier, n° 1239; Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl¹).

Il s'agit du cⁿ Chablet.

véritables soutiens d'une République, et vous mériterez l'admiration de la génération présente et de postérité la plus reculée (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

Le député de cette commune est admis aux honneurs de la séance.

47

Les élèves de la commune de l'Egalité annoncent qu'ils célébreront, le 20 de ce mois, une fête en l'honneur du jeune Barra; ils invitent la Convention nationale à y assister par une députation (2).

Le cⁿ PILLIER, orateur de la députation.

Citoyens législateurs,

Nous sommes les élèves de la République, enfants jaloux de la Liberté et des vertus républicaines dont le jeune Barra nous a donné l'exemple. Nous venons vous jurer de le prendre pour modèle et de marcher sur ses pas. Pour honorer sa mémoire, nous enflammer du courage et du patriotisme de ce jeune héros, nous venons vous prier de nommer parmi vous le nombre de membres que vous jugerez à propos pour assister à la fête civique que les enfants de la commune de l'Egalité et des douze communes voisines célébreront décadi prochain 20 du présent, à Egalité. Les représentants verront en nous les imitateurs du jeune martyr de la Liberté, l'espérance certaine de la Patrie et les soutiens inébranlables de la République française dont vous êtes les créateurs. Vive la République! Vive la Montagne! (3).

Mention honorable de la fête, insertion au bulletin; et sur l'invitation la Convention passe à l'ordre du jour motivé sur le décret qui porte qu'il ne sera envoyé aucune députation à aucune fête hors des murs de Paris.

48

La citoyenne Riquetti, ex-religieuse, fait don à la nation de la pension qui lui a été donnée en sa qualité d'ex-religieuse (4).

(1) Original daté du 10 germ. (C 298, pl. 1038, p. 12) et signé : BONNET (maire), CARVAILLE, DUCOUDRAY, LECOMTE, GAMARE (off. mun.), DUCOUDRAY (agent nat.), Nic. TANNERIE, A. PAUMIER, MORE, ETEIX, LECOMTE, MONSAVOIR, J. BOSSU, LOUVANT, G. HENRY, THOMAS, BRÉAUTÉ, ALEXIS, LOISEL, P. DUMESNIL, A. PALLOIN, NOBLET, L. Cl. FOUBERT, DUMESNIL, P. PLANCHE, Vinc. FOUBERT, BRÉAUTÉ, J.-P. QUERNEL, GAMARE, BIRANT, Cl.-P. LEROY, J.-L. LÉGER, J. BRÉAUTÉ, Gille LOMERAIE, J. QUERNEL, BRÉAUTÉ, P. ROULLAND, DUCOUDRAY, BOULOIS, MATHIEU, S.-J. ROULANT, J. ROULANT, Nic. CHAUDIÈRE, P. PHILIPPE, DORMEUR, ROUSSEL, J. DAMOISEAU, COSUS, VACHEROT, P. LEMERCIER.

(2) P.V., XXXIV, 430.

(3) C 300, pl. 1054, p. 14.

(4) Voir Arch. parl., LXXXIII, 30 nivôse, n° 37.